

**FFMC PPC**  
**Association loi 1901**  
**Siège social : 8 rue Jean Jacques Rousseau**  
**93100 MONTREUIL**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU**  
**4 avril 2015**

L'an deux mille quinze,  
Le 4 avril  
A 10 heures,

Les adhérents de l'association FFMC PPC, après convocation envoyée le 11/03/15, se sont réunis au siège social (8 rue Jean Jacques Rousseau) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Assemblée générale ordinaire:**

Discussion du rapport moral 2014 et vote de l'assemblée  
Discussion du rapport financier 2014 et vote de l'assemblée  
Renouvellement du conseil d'administration : le mandat de Marie Jo TABAR arrive à expiration, Gilles Palazot, Eric Maldiney, Et Hervé Lagaillarde, ont souhaité présenté leur démission, 4 postes sont donc à pourvoir  
Orientations 2015  
Questions diverses.

Après avoir émargé la feuille de présence,  
Inscrits: 571  
Présents ou représentés: 65  
Majorité simple: 33  
Majorité des 2/3 : 43

Le Conseil d'administration présente le rapport moral, le rapport financier et déclare la discussion ouverte.

A l'issue de cette discussion l'Assemblée Générale a voté ce qui suit:

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
(Majorité simple)

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral, approuve le rapport moral de l'exercice clos le 31 décembre 2014 .

Présents ou représentés: 65  
Pour: 63 Contre: 0 Abstention 2  
Cette résolution est adoptée.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, avoir entendu le rapport financier, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion.

Présents ou représentés: 65  
Pour: 62 Contre:0 Abstentions 3  
Cette résolution est adoptée.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale constate que le mandat de Mme Marie-José TABAR vient à expiration., prend acte des émissions de Gilles Palazot, Eric Maldiney, et Hervé Lagaille, et prend acte des candidatures de :

Mme Marie Jo TABAR  
Mme Fabienne JANNEAU  
M jean yves BULTIEAU

Après avoir entendu les déclarations des candidats, l'Assemblée générale a voté comme suit:

Candidature de Mme Marie-José TABAR

Présents ou représentés: 65  
Pour: 62 Contre: 1 Abstention 2  
Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Candidature de Mme Fabienne JANNEAU

Présents ou représentés: 65  
Pour: 39 Contre: 5 Abstention 21  
Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Candidature de M Jean Yves BULTIEAU

Présents ou représentés: 65  
Pour: 50 Contre: 8 Abstention 7  
Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Le Conseil d'administration est désormais composé de :

Jean-Marc BELOTTI (2016)  
Djouher TITI (2016)  
Jacky MESSINA (2017)  
Francisco VITTORINO (2017)  
Thibault BARDON (2017)  
Mme Marie-José TABAR (2018)  
Fabienne JANNEAU (2018)  
Jean Yves BULTIEAU (2018)

#### QUATRIEME RESOLUTION

Réunion à huis clos du conseil d'administration, afin de désigner les postes au sein du bureau et d'en informer l'assemblée générale, après délibération le conseil d'administration a décidé ce qui suit :

Coordinateur de l'antenne PPC : Jean Marc BELOTTI  
Secrétaire de l'antenne PPC : Jacky MESSINA  
Trésorier de l'antenne PPC Thibault BARDON  
Trésorière adjointe de l'antenne PPC Marie Jo TABAR

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

LE PRESIDENT  
Jean Marc Belotti

LE SECRETAIRE  
Jacky Messina